

Commune de Saint-André de l'Epine
Réunion du Conseil Municipal
Séance du 06 OCTOBRE 2017

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 06 octobre 2017 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Serge Montaigne, Maire.

Présents : Montaigne Serge, Eudes Alain, Larsonneur Jean-Claude, Salagnac Gaéтан, Lecornu Loïc, Marie Myriam, Catherine Sandra, Lebouteiller Mathilde, Sauvage Cécile, Chopin Jessica.

Absent : néant

Secrétaire de séance : Lecornu Loïc

1 - SIGNATURE ET APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

2 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SDEM50 ET EXTENSION DE PERIMETRE.

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, L 5211-17 et L 5211-18 ;
- Vu les délibérations n°CS-2017-39 et n°CS-2017-40 en date du 29 juin 2017 par lesquelles le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat et l'extension de son périmètre d'intervention par l'adhésion de la commune de Torigny-les-Villes ;
- Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité :
- les évolutions législatives et réglementaires récentes, dont la loi de transition énergétique du 17 août 2015 et ses décrets d'application, ont modifié le champ d'intervention des autorités organisatrices de la distribution d'électricité ;
 - Il convient de modifier les statuts du syndicat pour proposer aux membres une nouvelle compétence (art. 3.2.3 : « Infrastructures de recharge à l'usage de véhicules au gaz (GNV) ou hydrogène ») ainsi que la mise à jour de certaines compétences du syndicat et missions complémentaires.
 - Que ces statuts modifiés entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE :

- D'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche ;
- D'accepter l'adhésion de la commune de Torigny-les-Villes au SDEM50

3 – OUVERTURE DE BOUCLES EQUESTRES POUR LE PÔLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

Le pôle hippique de Saint-Lô a un projet de boucles équestres empruntant des chemins communaux dont certains devront faire l'objet d'une inscription au Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

En attendant cette inscription, le pôle hippique a besoin, afin de garantir la pérennité des tracés définis, que la commune délibère sur ces tracés et autorise ainsi le passage des chevaux et le balisage desdits chemins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord au projet d'itinéraire équestre tel que présenté,
- AUTORISE le passage des chevaux et le balisage des parcours traversant la commune.
-

4 – DECISION MODIFICATIVE – AUTRES CONTRIBUTIONS -

Afin de régler le solde de notre dû pour l'année 2017 au syndicat scolaire, nous devons approvisionner le compte 65548 autres contributions de la somme de 3600€.

Après discussion et vote, le conseil municipal décide de voter la décision modificative suivante à l'unanimité :

- Compte 615221 bâtiments - 3600€
- Compte 65548 autres contributions + 3600€
-

5 – ELECTIONS COMPLEMENTAIRES MUNICIPALES –

Les services de la préfecture vont nous communiquer prochainement les dates des élections.

6 – INFORMATIONS SUR « SAINT-LO AGGLO » -

Monsieur le Maire fait le point sur diverses réunions et informe le conseil municipal de la mise en place de la taxe de séjour.

7 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES –

- Casiers de rangement des verres de la salle : monsieur le Maire propose un autre devis concernant l'acquisition de casiers d'occasion au prix unitaire de 14€ TTC qui est accepté à l'unanimité.
- Devis pour 3 plaques de rue et 36 plaques numéros : le devis de l'ESAT Site de Condé sur Vire s'élevant à la somme de 306.58€ est étudié et accepté à l'unanimité.
- Fonds de compensation pour la TVA : monsieur le maire informe le conseil municipal que nous avons touché la somme de 2784€ en fonctionnement et 2133€ en investissement.
- Proposition par Axa d'une complémentaire santé communale pour les habitants : Modulango Municipalité. Monsieur le Maire précise qu'il a autorisé cette compagnie à présenter ses propositions contractuelles aux habitants de la commune lors d'une réunion publique qui sera organisée par les soins de la compagnie Axa dans les locaux de la salle des fêtes. Toutefois, Monsieur le Maire précise qu'il est expressément convenu que la mairie n'est en aucune manière partie prenante dans cette démarche et que d'autres compagnies d'assurance pourront également bénéficier de la même faveur.
- Il est décidé de planter une haie de palmes derrière la salle polyvalente et de demander un devis pour arracher les petites haies dans le cimetière.

- Le père Noël viendra à Saint-André le samedi 16 décembre 2017 à 14 heures.
- Le montage des illuminations de Noël est fixé au samedi 02 décembre à 9 heures et le démontage au samedi 06 janvier 2018 à 9 heures.
- Le comité des fêtes organisera un vide grenier le dimanche 20 mai 2018.
- La bénédiction du coq aura lieu le samedi 04 novembre 2017 à 18 heures suivie du verre de l'amitié.
- Informations sur le projet de construction du groupe scolaire
- Les vœux du maire pourraient avoir lieu le 06 janvier 2018.